



**DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS,  
NUISANCES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

-----

Conakry, le 14/01/2025

## **ANNONCE OFFICIELLE**

Le Ministère en charge de l'Environnement informe les importateurs de fluides frigorigènes **HCFC (R22, R141b) et HFC (R134A, R404A, R407C, R410A, R507A, R32, etc.)** que les demandes de quotas annuels d'importation pour 2025 doivent être adressées à la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements climatiques, sise au quartier Almamy, Immeuble CNLS, Commune de Kaloum au plus tard le 21 janvier 2025.

Les demandes doivent impérativement être accompagnées des justificatifs relatifs aux importations des deux dernières années (2023 et 2024). Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Conformément à la réglementation en vigueur sur les réfrigérants, les importateurs sont priés de formaliser leurs demandes pour pouvoir effectuer les déclarations d'importations.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable accorde du prix au respect du contenu de cette annonce.

**DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

